

Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/73

Objet : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Saint-Paul-en-Pareds et le Pays des Herbiers

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention d'étude entre la commune de Saint-Paul-en-Pareds, le Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat rue de l'Eglise et sur le site Cavac.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée DCL

2 1 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ